



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 40955

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État à propos de l'École nationale d'administration. Il apparaît depuis de nombreuses années que la diversité sociale de l'établissement n'est plus assurée. Il désire connaître son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

Les concours d'accès à l'École nationale d'administration sont organisés dans le strict respect des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires applicables à l'accès à la fonction publique, qui garantissent l'égalité des candidats quelles que soient leurs origines. À cet égard, une étude comparative de l'origine socioprofessionnelle des élèves des vingt dernières promotions ne fait pas apparaître d'évolutions sensibles. La proportion des élèves dont les ascendants relèvent de la catégorie « cadres supérieurs et assimilés » varie, selon les promotions, entre 49 % et 71 %, tandis que celles des catégories « cadres moyens » et « ouvriers et employés » varie respectivement de 14 % à 30 %, et de 6 % à 15 %. Naturellement la diversité sociale est plus marquée chez les élèves issus du concours interne et du troisième concours, qui au total représentent la moitié de chaque promotion. Ainsi au sein de la promotion 2002-2004, on compte parmi ces deux groupes 15 % d'élèves dont les ascendants appartiennent à la catégorie « cadres moyens » et 13 % à la catégorie « ouvriers et employés » contre respectivement 10 % et 2 % chez les élèves issus du concours externe. S'agissant du concours externe, si une évolution rapide de la situation actuelle, qui est d'ailleurs conforme à celle de l'ensemble des grandes écoles, semble peu probable il conviendra cependant d'observer avec attention les effets que produiront dans les prochaines années deux mesures récentes. D'une part, les bourses de mérite, instituées en 1999 et attribuées sur critères universitaires et sociaux à des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement supérieur inscrits dans les centres de préparation au concours externe. D'autre part, la procédure de recrutement sur entretiens engagée en 2001 par l'institut d'études politiques de Paris, dans le cadre de conventions signées avec des lycées classés en ZEP alors que quinze des étudiants ainsi recrutés sont aujourd'hui en troisième année. S'agissant du concours interne, il convient de souligner l'importance du cycle préparatoire dans le taux de réussite des candidats : en moyenne 80 % des lauréats ont bénéficié de cette préparation - qui vaut également d'ailleurs pour l'ensemble des concours internes de catégorie A - pendant laquelle les fonctionnaires, diplômés ou non, sont détachés pour une durée de une ou deux années, avec conservation de leur traitement. En ce qui concerne la nature des épreuves des concours, il convient de rappeler que la réforme mise en oeuvre à partir de 2000 a visé notamment à diversifier davantage les origines géographiques, sociales et universitaires des candidats au concours externe et à valoriser l'expérience professionnelle acquise par les candidats au concours interne et au troisième concours en généralisant dans ces concours les épreuves sur dossiers ou portant sur la résolution d'un cas pratique. Enfin, il faut préciser qu'en corollaire à la fixation par le décret n° 2004-313 du 29 mars 2004 d'une limite d'âge à trente-cinq ans pour le concours interne de l'ENA, le tour extérieur dans tous les corps recrutant à la sortie de cette école sera élargi sur la base d'une sélection prenant particulièrement en compte les critères professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40955

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4187

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6664